

République Française

**ARRETE n° AR-2022-004****PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE PONCTUEL À MONSIEUR LUDOVIC HIVERT - DIRECTEUR DE L'ACCUEIL DE JOUR ALZHEIMER**

Le Président de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-19, L.5211-2, L.5211-9, L.5211-10 ;

VU la séance d'installation du Conseil de Communauté du 11 juillet 2020 ;

VU la délibération n° 2020-151 du Conseil de Communauté du 11 juillet 2020 relative à l'élection du Président de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n° 2021-273 du Conseil communautaire du 27 septembre 2021 relative aux délégations du Conseil communautaire au Président ;

Vu l'arrêté n° 2022-589 en date du 24 mai 2022 portant renouvellement du détachement de Monsieur Ludovic HIVERT au grade de Directeur Général Adjoint des services ;

CONSIDERANT les dégradations constatées le mardi 12 juillet 2022 sur le rideau métallique de l'entrée principale de l'Accueil de Jour Alzheimer

CONSIDERANT la nécessité d'accorder une délégation de signature ponctuelle au Directeur de la structure pour le dépôt de plainte et le dépôt de main courante auprès de la gendarmerie ;

ARRETE**Article 1 :**

Il est donné délégation de signature à Monsieur Ludovic HIVERT, Directeur de l'Accueil de Jour pour le dépôt de plainte au nom de la Communauté d'Agglomération Provence Verte, à compter du jour où le présent arrêté sera doté du caractère exécutoire, concernant ces dégradations.

Article 2 :

Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Communauté de d'agglomération de la Provence Verte

Transmis au représentant de l'Etat,

Publié par affichage.

Ampliation adressée au :

SGC de Brignoles

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Brignoles, le 12/07/2022

Le Président
de l'Agglomération Provence Verte

Notifié le
Signature de l'intéressé :

